



L'EUROSOCOSCOPE

Le bulletin semestriel de l'universitaire, du décideur et de la société civile - Volume 3, n° 1, avril 2006

du
Cee

EDITORIAL

Quels futurs élargissements et pour quelle Europe ?

Depuis la *Convention sur l'avenir de l'Europe* et son aboutissement, en ligne sinueuse de parcours, au *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, le débat *constitutionnel - institutionnel - décisionnel*, polarisé et cacophonique, occupe le devant de la scène européenne, tandis que celui de l'**élargissement** - en dehors de sa relation avec cet approfondissement institutionnel (dans le tandem conceptuel approfondissement- élargissement) et de certaines dimensions hautement politisées (par exemple, celle sur l'adhésion de la Turquie) - n'a pas encore pu trouver, dans les analyses proposées, toute sa place de **substratum existentiel et "policy-oriented"** du processus de construction européenne. Et pourtant, préciser les idées sur la politique d'élargissement permet de répondre à plusieurs questions stratégiques et téléologiques de l'aventure européenne, de son devenir, de son point d'aboutissement et, notamment, de définir, en cascade et en corrélation, le trinôme de construction sociétale, soit : **1. les frontières de l'Union européenne ; 2. les finalités et l'étape ultime du processus d'intégration européenne ; 3. la place de l'Europe unie dans le monde du présent millénaire.**

1° La définition préalable des frontières de l'Union européenne permettra de donner une réponse raisonnée et d'intérêt réellement *communautaire* aux pays candidats, ceux d'aujourd'hui, ceux de demain. La condition nouvelle, encore que, logiquement, sous-jacente à chaque démarche d'élargissement d'une société d'États-nation au service à la fois de ses citoyens et de la paix et de la prospérité mondiale, condition établie dans le cadre desdits critères de Copenhague, de 1993, et insistant, en cette matière, sur *"la capacité de l'Union d'absorber de nouveaux États membres"*, impose une distinction de la notion de frontières de l'Europe de celle de *frontières de l'Union européenne*, cette capacité d'absorption balisant différemment les deux territoires.

2° Dans l'optique annoncée de cascade et de corrélation, les frontières de l'Union européenne

demandent à être définies non seulement par rapport à sa capacité économique, à court, à moyen et à long terme, d'absorption de nouveaux États membres, mais aussi et, dirions-nous, surtout, en fonction de la **finalité désirée lors de l'étape ultime du processus de construction européenne**. En effet, si celle-ci est éminemment politique, le fédéralisme par étapes, soit l'union politique - cheminant grâce, d'une part, au succès de l'intégration socio-économique préalable et en plein développement, aujourd'hui (dans l'Union économique et monétaire) et, d'autre part, à l'approfondissement institutionnel qui lui fournit son moteur de propulsion, dans l'harmonie et l'intérêt commun/communautaire de l'intégration accomplie - on ne pourrait que se poser la question du nombre final des États membres : une Europe fédérale déjà à 25, et bientôt 27, est, croyons-nous, une limite extrême d'élargissement (certains y voient même à 25, la fin du rêve d'une Europe politique). Notons, à cet égard, que la question du nombre n'est pas une simple question quantitative, encore que celle-ci essentielle (alourdissement de l'appareil institutionnel-décisionnel à un tel niveau de *"membership"*, mais aussi, et surtout, qualitative, la symétrie-comparabilité-compatibilité (politique, économique, sociale et culturelle-civilisationnelle) des sociétés membres étant un ingrédient qualitatif essentiel du succès d'une telle opération d'intégration.

3° Quant à la **place de l'Europe unie dans le monde du présent millénaire**, celui de la mondialisation et des nouvelles puissances montantes (exemples : Chine, Inde, elle dépend, certes, de ce qui précède, mais aussi, et pour beaucoup, de la *carte géopolitique et géoculturelle* de l'Union européenne. Rester dans des contours plus européens qu'eurasiatiques (force nous est, toutefois, d'admettre ici la difficulté de définition étanche des frontières géographiques européennes, vu la continuité géographique du Continent) permettrait à l'Europe de contrôler, du point de vue géostratégique et économique, son environnement, d' éviter d'intégrer des zones aux

conflits historico-politiques, ethniques et religieux qui ne font pas partie de son propre patrimoine historique, de façonner des politiques innovantes de protection de ses frontières et de politiques de voisinage de paix et de développement, d'être une trame sociétale compacte et harmonieuse plutôt qu'une masse fluide et insaisissable. Le débat sur les concepts *"Europe espace"* et *"Europe puissance"* est, à ce propos, toujours pertinent et de grande actualité.

Mais, malgré ces paramètres de débat, les leaders des États membres et de l'Union européenne s'enlisent dans la cacophonie, le laxisme et l'ambiguïté de processus passés, actuels et envisagés d'élargissement, sans rapport spécifique et rigoureux avec les finalités, internes et internationales, de la construction européenne.

Enfin, et en guise de considération finale dans le cadre de cet *Éditorial* d'invitation de son lecteur à la réflexion et au débat, nous pouvons noter, avec satisfaction, la demande pressante adressée, en janvier dernier, par la commission des affaires étrangères du Parlement européen à la Commission européenne, en réponse à la stratégie d'élargissement de celle-ci, de novembre 2005. En effet, pour l'instance parlementaire européenne il s'agit de mieux définir le concept-clé *"capacité d'absorption de l'UE"* et ceci par rapport au processus de ratification du traité constitutionnel et à l'avenir des finances publiques de l'UE et, surtout, *en relation avec la définition de la nature de l'UE, y compris ses frontières géographiques.*

Panayotis SOLDATOS,

Titulaire d'une Chaire Jean Monnet ad personam, à l'Université Jean Moulin Lyon 3

Professeur émérite de l'Université de Montréal

Centre d'Études européennes, Faculté de Droit,
Université Jean Moulin Lyon 3

15, quai Claude Bernard - BP 0638 - 69239 Lyon Cedex 02

Tél. : 04 78 78 74 42 ou 04 78 78 70 61

Fax : 04 78 78 74 66

Courriel : cee@univ-lyon3.fr

Site internet : <http://cee.facdedroit-lyon.com/>

Sommaire

	Éditorialp.1
Grands dossiers de l'intégration européennep.2	
L'Union européenne : actualité - repèresp.3	
Les activités du Ceep.4	
L'événement européen en Rhône-Alpesp.4	

Directeur : Christian Philip, Professeur, titulaire d'une Chaire Jean Monnet ad personam

Rédacteur en chef de *L'Eurosocoscope du Cee* : Panayotis Soldatos, Professeur émérite de l'Université de Montréal, professeur invité et titulaire d'une Chaire Jean Monnet ad personam à l'Université Jean Moulin - Lyon 3

Équipe de rédaction : Violette Kerrien, Karine Lascar et Jean Malet, collaborateurs du Cee

INFOGRAPHIE : SERVICE EDITION - UNIVERSITE JEAN MOULIN - LYON 3

GRANDS DOSSIERS DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

L'EURO DEMEURE UNE DES REUSSITES MAJEURES DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

Encore banale il y a quelques années, cette conviction paraît presque à contre-courant, dans le climat actuel. Car, après le double vote négatif en France et aux Pays-Bas sur le Traité constitutionnel, l'Europe doute de sa foi, de sa force, de son avenir.

Et ce n'est pas un hasard si, quelques semaines à peine après ces référenda, la réalisation la plus aboutie, la plus emblématique de la construction européenne, l'euro, s'est trouvée attaquée, contestée dans quelques pays, pour diverses raisons passablement contestables sur lesquelles il convient de revenir.

L'euro a pu ainsi apparaître comme la "victime expiatoire" de toutes les difficultés économiques et sociales, en France, en Allemagne, en Italie (Ligue du Nord), aux Pays-Bas. Prises de position de certains politiques populistes, ou d'économistes "eurosceptiques", mais aussi plusieurs sondages dans ces pays, demandaient carrément le "retour aux monnaies nationales", voire, ce qui est tout aussi absurde, une "double circulation" entre les anciennes monnaies nationales et l'euro.

Comment a-t-on pu en arriver là, alors que l'euro, il y a un peu plus de 7 ans, était né dans l'enthousiasme, voire dans l'allégresse ? De malentendus, de craintes en craintes de tout, de l'Europe, de la mondialisation, des délocalisations, on en vient, faute de débat pédagogique et courageux, à souhaiter "détricotier" tout ce qui a été fait pas à pas, depuis plus de cinquante ans sur le plan économique, social et monétaire, et qualifié ou perçu aujourd'hui comme une abomination libérale, voire "ultra" libérale.

Situation surréaliste, ubuesque, qui prêterait à rire, si les conséquences (exprimées dans les urnes) n'étaient pas si dramatiques.

Que reproche-t-on au juste à la monnaie unique européenne ?

Déjà, quelques mois après sa naissance, on reprochait à l'euro de baisser par rapport au dollar, premier référent mondial. Quand l'euro a atteint 80% de la valeur du dollar fin 2000, d'aucuns se sont gaussés. Sans s'apercevoir qu'aucune monnaie nationale n'avait jamais atteint, auparavant, 80% de la valeur du dollar ! Ensuite, l'euro a lentement mais sûrement pris sa place de seconde monnaie mondiale, ce qui n'est pas si mal, et s'est même permis de surclasser en cotation le dollar, jusqu'à 30% au-dessus en 2004. Les mêmes excellences qui condamnaient sa baisse anticipée, ont alors hurlé aux conséquences d'un euro trop fort sur la compétitivité internationale des entreprises européennes, alors même que plus des deux tiers des exportations s'effectuent à l'intérieur même de la zone euro ! En outre, le taux de change n'est pas la seule variable d'ajustement du ratio importation/exportation. L'innovation d'un produit, sa valeur ajoutée technologique, favorisent davantage son succès à l'exportation.

Mais surtout, l'euro affecterait le pouvoir d'achat des Européens. Ce sentiment, ravageur, est

profondément ancré dans l'inconscient collectif, et pas seulement des Français. C'est tout le problème du décalage entre le "ressenti" des consommateurs à l'égard de la hausse des prix, et la réalité de la hausse, telle qu'elle est scientifiquement mesurée par les indices sérieux (Insee ou autres). Pour résumer, chaque ménage "fait" son panier, et "perçoit" l'inflation à l'aune de ce qu'il consomme isolément : lorsqu'il achète des fruits et légumes, des cigarettes, de l'essence, du café ou un demi de bière, il "sent" bien une hausse. Il est clair à cet égard, que certains commerçants ont su "profiter" du passage à l'euro, et de la non accoutumance ou non vigilance du consommateur à l'égard d'une monnaie qui valait 6,5 fois plus cher, ce dont il n'avait pas conscience. L'exemple le plus frappant est celui de la pièce de 1 cent que beaucoup laissent à la caisse, confondant sans doute la valeur d'un centime d'euro avec un centime de franc ! A l'évidence, la conversion à l'euro n'est pas encore totalement maîtrisée, d'ailleurs, 30% des Européens parleraient encore "plus ou moins" en monnaie nationale !...

Pourtant, globalement, toutes les études sérieuses, publiques ou privées, attestent bien que le pouvoir d'achat des Français est en augmentation constante depuis 1999 (naissance de l'euro scriptural), et même depuis 2002 (introduction de l'euro fiduciaire). Selon l'Insee, le pouvoir d'achat des ménages a augmenté (une fois l'inflation déduite) de 2,5% en 2002, a ralenti en 2003 (+0,5%), puis est reparti en 2004 avec une hausse de 1,6%. L'inflation généralisée (certains parlent de 10, 20, voire 30% de hausse !) est donc largement subjective. Mais le mal est fait, faute d'explication pour contrecarrer objectivement une telle perception, erronée. Il arrive aussi qu'on mélange tout : la hausse des fruits et légumes en hiver (ou en été s'il ne pleut pas), ce n'est pas la faute de l'euro ; les abus des "marges arrières" dans la grande distribution, ce n'est pas la faute de l'euro ; et la modération salariale depuis les années 2000 (en partie due aux effets "35 heures") qui accroît le "perçu" de hausse des prix, ce n'est toujours pas la faute de l'euro.

L'euro a été d'emblée pris pour le bouc émissaire idéal (avec la Banque Centrale Européenne, ça allait de soi !). Et personne n'a vraiment pris sa défense depuis 7 ans.

De fil en aiguille, avec l'euro, on s'en est pris aux institutions. Le pouvoir "exorbitant" confié à la BCE, pouvoir "non démocratiquement élu" a fait l'objet d'attaques en règle, notamment sur sa principale mission : la stabilité des prix. C'est oublier un peu vite pourquoi on a voulu créer l'UEM (l'union économique et monétaire), avec une monnaie mondiale, l'euro : c'est parce que, à partir des années 1980, l'ensemble des économies développées, l'ensemble des économistes de toute tendance, de toute obédience (à de rares exceptions près) se sont ralliés à la nécessité absolue de confier aux banques centrales indé-

pendantes la faculté de gérer, en toute liberté, les politiques de taux d'intérêt en contrôlant l'inflation. Car l'histoire économique et monétaire est remplie des ravages qu'ont pu causer les inflations incontrôlées et les crises monétaires, les manipulations des taux ou de la planche à billets, ou encore les dévaluations à l'approche des élections. C'est curieux comme cette raison fondamentale est "oubliée" aujourd'hui, où, grâce à l'euro, on ne craint plus une inflation à deux chiffres, où il ne peut plus y avoir de dévaluation sauvage (dite "compétitive"), où la stabilité prévaut. De telles attaques sont, là encore, profondément injustes, et résultent là aussi d'un manque évident de pédagogie.

On parle même de "rigueur aveugle" de la part de la Banque Centrale. Mais de qui se moque-t-on ? La BCE a, au contraire, manœuvré, le plus souvent, finement, avec une monnaie mondiale toute jeune, face au "référént" dollar. Elle a mené une politique de taux d'intérêt volontariste, abaissant le taux de 3% à 2,50% en 1999, pour les remonter à 4,75% en 2000, puis relâchant les taux jusqu'à 2% en 2003. Les résultats sont flatteurs : l'inflation est restée contenue, dans toute la zone euro, à respectivement 2,3% ; 2,1% et 2,1% en 2002, 2003 et 2004. 2005 a été sur le même niveau.

L'euro, comme référent international, second derrière le dollar, a tenu bon lors de crises nombreuses et variées : faillites d'Enron et Vivendi ; montée du terrorisme (11 septembre 2001) ; crises majeures en Asie, en Russie, en Argentine. On a oublié tout cela ! Or, durant ces terribles secousses, si nos vieilles nations avaient conservé les anciennes monnaies nationales, notamment les plus faibles, celles-ci auraient été ballottées (voire balayées) comme un fétu de paille (dévaluations fortes, d'où montée des taux d'intérêts et fin de la croissance). Sans compter le surenchérissement du coût des importations (un litre de SP98 à 1,50€, par exemple), l'alourdissement du poids de la dette des Etats, et l'instabilité monétaire chronique qui pénalise toujours les échanges internationaux.

Oui, au risque d'être à "contre-courant" de la pensée (quasi) unique, l'euro nous protège, l'euro donne à l'Europe un peu plus de puissance économique et même une marge de manœuvre politique. Plusieurs pays européens, par exemple, n'auraient pas pu avoir une position contraire à celle des Américains à propos de la guerre (n°2) en Irak sans une monnaie forte et stable. Les monnaies nationales, faibles et dispersées, auraient été balayées face à une telle crise. Qu'on le veuille ou non, l'euro est la plus belle réussite de la construction européenne depuis 50 ans. Sachons le protéger, le fortifier, avec un pacte de stabilité remanié et respecté. Car, il faudra bien admettre, là aussi, ce principe économique et budgétaire élémentaire qu'on ne peut vivre durablement avec des dettes publiques abyssales, sans

L'UNION EUROPÉENNE :

ACTUALITÉ - REPÈRES

Le développement des agences en tant que moyen d'action de l'Union européenne

De nouveaux organes ont fleuri au sein du paysage institutionnel communautaire aujourd'hui bien connu : les agences¹. Datant des années 70, ce phénomène connaît depuis quelques années une évolution particulière². En effet, on compte actuellement dix-huit agences au sein de l'Union européenne³, dont six ont été créées ces cinq dernières années. Leurs missions sont diverses mais toujours circonscrites précisément par l'acte de droit dérivé qui les constitue. Dans l'attente d'une relance de l'intégration européenne, il paraît intéressant de se pencher sur ce nouvel engouement.

Le développement des agences communautaires correspond tout d'abord à la recherche par l'Union européenne de moyens d'action efficaces et adaptés. L'efficacité de l'action est garantie par l'autonomie et l'expertise des agences. En effet, ces organismes de droit public européen sont distincts des institutions et disposent d'une personnalité juridique propre leur permettant d'accomplir leur mission. Elles sont assistées par un ou même plusieurs comités scientifiques spécialisés sur le problème qu'elles désirent aborder.

Les agences permettent également d'équilibrer les différents intérêts européens au plan géographique⁴, évitant l'immobilisme d'un centre de gravité figé autour de Bruxelles. Cela correspond bien à la logique actuelle d'élargissement. Mais il paraît alors justement regrettable qu'aucune agence ne soit encore basée dans les nouveaux États membres.

..... pénaliser durablement les générations futures, et s'interdire toute marge de manœuvre pour des politiques d'avenir cruciales (recherche-développement). La France, avec ses 2000 milliards d'euros de dette (soit 32.000 euros par Français), et qui ne peut plus que rembourser l'intérêt de la dette (l'équivalent du produit de l'impôt sur le revenu), et non la dette elle-même, est en grande difficulté. Mais tout le monde ou presque s'en moque. L'euro, d'ailleurs, par sa valeur d'échange, par sa stabilité, par son poids sur le marché obligataire international (il fait jeu égal avec le dollar) a l'inconvénient de ses multiples avantages : il fait office d'anesthésiant ! Comme il ne dévalue pas, comme les taux d'intérêt sont quasi-nuls (en valeur relative) et l'inflation maîtrisée, le malade ne sent plus s'il a de la fièvre. Alors, soit : tout va très bien, Madame la Marquise ! Mais, de grâce, sachons garder l'euro. En ces temps incertains où pointent ici ou là quelques néo-nationalismes, il peut, il doit encore servir. L'abandon de l'euro signifierait la fin de l'Europe intégrée.

Alain MALÉGARIE
Président-délégué
d'Europe Direct Lyon et Rhône-Alpes
Directeur de l'Institut de l'euro

Margerie FARRE-MALAVAL,
Allocataire de recherche-moniteur,
Centre d'études européennes
Faculté de droit,
Université Jean Moulin Lyon 3

¹ Au plan terminologique, les agences communautaires sont désignées de plusieurs façons : Agence bien sûr, mais aussi Centre, Fondation, Office et Observatoire.

² Couzinet (J-F) (dir.), *Les agences de l'Union européenne : recherche sur les organismes communautaires décentralisés*, Actes de la journée Guy Isaac, 8 juin 2001, Toulouse, PUSS, 2002.

³ Le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP), la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND), l'Agence européenne de l'environnement (AEE), la Fondation européenne pour la formation (ETF), l'Observatoire européen des drogues et de la toxicomanie (OEDT), l'Agence européenne des médicaments (EMA), l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI), l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), l'Office communautaire des variétés végétales (OCV), le Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT), l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC), l'Agence européenne pour la reconstruction (EAR), l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA), l'Agence européenne de sécurité maritime (AESM), l'Agence européenne de sécurité aérienne (AESA), l'Agence ferroviaire européenne (ERA), l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA), le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

(voir http://europa.eu.int/agencies/index_fr.htm).

⁴ Lisbonne (AESM, OEDT), Valenciennes (ERA), Angers (OCV) Thessalonique (EAR, CEDEFOP), Crète (ENISA), Dublin (EUROFOUND), Copenhague (AEE), Turin (ETF), Parme (EFSA), Londres (EMA), Alicante (OHMI), Bilbao (EU-OSHA), Luxembourg (CdT), Vienne (EUMC), Koeln (AESA), Stockholm (ECDC).

La nouvelle stratégie de communication de la Commission européenne, réponse aux "non" ?

La Commission a adopté le 1^{er} février dernier un livre blanc sur la politique de *communication européenne*¹ sous la responsabilité de la vice-présidente Margot Wallström. Ce livre blanc se situe dans le cadre plus large de la réponse de la Commission au rejet du traité établissant une Constitution pour l'Europe en France et aux Pays-Bas, mais aussi pour prévenir d'éventuels échecs à venir. En effet, il fait suite à la communication *Plan D* comme démocratie, dialogue et débat du 13 octobre 2005². Ce livre blanc propose cinq domaines d'action : définir des principes directeurs communs pour la communication sur les questions européennes, impliquer les citoyens, collaborer avec les médias et utiliser les nouvelles technologies, comprendre l'opinion publique européenne et agir ensemble. Le livre blanc est le début d'une phase de consultation que la Commission entend mener avec la société civile. Tout un chacun peut donc exposer son opinion sur le site Internet de la Commission. Toutefois, les premières réactions ont été mitigées. Si le livre blanc répond bel et bien à un réel déficit dans la communication de l'Union vers ses citoyens, les moyens proposés ne font pas l'unanimité, comme la création d'une agence européenne de presse qui a suscité de grandes réserves chez les journalistes. Enfin, il faut noter que l'essentiel de l'effort de communication doit être fait au niveau des États membres qui, en principe, mettent en œuvre les politiques communautaires.

L'adoption du livre blanc n'est pas la seule réponse institutionnelle à la crise des "non". Ainsi, le Conseil³ a-t-il adopté une communication *Accroître l'ouverture et la transparence au Conseil* dans laquelle il met en œuvre certaines avancées de la Constitution en termes de transparence de ses activités, principalement législatives, pour contrer les arguments liés à l'opacité de la principale institution décisionnelle de l'Union. Le Parlement européen a lui aussi apporté sa pierre au débat par un rapport de sa commission des affaires constitutionnelles sur la période de réflexion : la structure, les sujets et le cadre pour une évaluation du débat sur l'*Union européenne*⁴ qui préconise l'ouverture de débats avec les citoyens sur les différents points problématiques.

Toutefois, le processus de ratification se poursuit. La présidence autrichienne ne ménage pas ses efforts à cette fin. Le Parlement flamand a ratifié le traité, remplissant une des dernières formalités pour la ratification par la Belgique⁵. L'Éstonie quant à elle a entamé le débat parlementaire de ratification. Mais le nouveau président polonais, Lech Kaczynski, a affirmé lors de son voyage officiel en France que la Constitution n'avait aucune chance d'être ratifiée par la Pologne. Nous pouvons donc constater que les États membres se préparent à une renégociation, mais selon des stratégies bien différentes.

Marc AUGOYARD
Allocataire de recherche - Moniteur
Centre d'études européennes

¹ Doc. COM (2006) 35 final

² Doc. COM (2005) 494 final

³ Doc. 15834/05

⁴ Doc. A6-0414/2005, rapporteurs : MM. Duff et Voggenhuber

⁵ Il ne manque plus que la confirmation par le Gouvernement flamand.

LES ACTIVITÉS DU CEE

Au niveau des **Conférences prestige**, le Centre d'Études européennes, en partenariat avec l'Association étudiante IDEE, a accueilli, dans les locaux de la Faculté de Droit, le 16 janvier 2006, Mme Simone VEIL, Membre du Conseil constitutionnel, pour une Conférence sur "regards sur la construction européenne". Associé par ailleurs, à l'Institut d'Administration des Entreprises de Lyon, il a reçu, dans les locaux de la Faculté de Droit toujours, le 13 février 2006, le président de la Banque européenne d'Investissement, M. Philippe MAYSTADT, pour une conférence sur le thème "Droit communautaire et services publics".

Le 18 mars, le Centre d'Études européennes, en collaboration avec l'Université Catholique de Louvain-la Neuve, en Belgique, a reçu, à l'occasion d'un séminaire de formation en droit communautaire de la concurrence, une centaine de juges de tribunaux de commerce belges et français.

La parution de ce numéro de *L'Euroscope* coïncidera avec le **Colloque annuel** du Centre, qui proposera une réflexion sur la crise actuelle de l'Union européenne, autour du thème "Quelle relance pour la construction européenne?". Prévue pour le 10 avril 2006, cette activité fera appel à des décideurs, élus et universitaires et accueillera, pour la conférence d'ouverture, l'ancien Commissaire européen et ancien Ministre M. Michel BARNIER.

Des préparatifs se sont amorcés, en vue d'une prochaine activité du **Cercle Jean Monnet**, prévue pour le 26 juin 2006, en collaboration avec les ordres professionnels locaux et régionaux (Avocats, Notaires, Huissiers, Experts-comptables, Commissaires aux comptes, Architectes, Géomètres). Cet événement prendra la forme d'un Colloque consacré aux professions libérales face aux défis européens. Y seront, notamment, abordées les questions soulevées par la désormais célèbre, directive "Bolkestein" et les rapports "Monti 1" et "Monti 2". Des représentants des autorités nationales et européennes de la concurrence sont attendus. La synthèse des travaux de cette journée que relayera le prochain numéro de *L'Euroscope* sera assurée par le Professeur Cyril Nourissat.

La promotion de l'Université européenne d'été, Session étudiants du Centre a été amorcée en début d'année et ses travaux se dérouleront à Lyon, du 14 au 25 août 2006, sur le thème "L'Union européenne élargie dans l'attente d'une relance".

Enfin, les chercheurs du Centre ont participé à plusieurs activités scientifiques et leurs travaux ont été relayés par diverses publications. Nous mentionnons ici, à titre d'exemple, le travail de la doctorante et allocataire de recherche, Mme Margerie FARRE-MALAVAL, qui a été citée pour une de ses études, présentée au Colloque de la CEDECE "L'Europe des transports", tenu à Agen, en septembre 2004 (citée par M. Patrick CHAUMETTE, dans la revue *Droit maritime français*, numéro 666).

Violette KERRIEN

Karine LASCAR

Centre d'Études Européennes

L'ÉVÉNEMENT EUROPÉEN EN RHÔNE ALPES

Les associations rhônalpines ont poursuivi, durant la période couverte par ce numéro de *L'Euroscope*, leur leadership européen et participation aux débats de la société civile en matière de construction européenne.

Deux sont les principaux axes de cette activité, soit :

- le difficile débat sur l'avenir du Traité établissant une Constitution pour l'Europe, suivant un parcours sinueux et encore incertain, depuis le "non" référendaire en France ;
- la promotion de la connaissance du fait européen et d'une conscience européenne, face à ce processus d'intégration européenne en crise, voire bloqué.

Pour opérationnaliser les objectifs afférant à ces axes, un large éventail d'événements ont été organisés ou le seront d'ici l'été : la Foire de Lyon (du 18 au 26 mars); la Fête de l'Europe, célébrée le 9 mai et marquée, cette année, par des manifestations additionnelles, autour de cette date ; les Fêtes consulaires, qui se déroulent du 9 au 11 juin ; le Colloque annuel du Centre d'études européennes de l'Université Jean Moulin Lyon 3, organisé le 10 avril.

Quant aux associations actives lors de ces événements, et sans nullement prétendre ici à l'exhaustivité, nous pouvons mentionner ici *Europe Direct*, *la Maison de l'Europe*, *le Mouvement européen*, *Lyon International*, *l'Alliance française*.

Quant au Colloque annuel du Centre d'Études européennes de l'Université Jean Moulin Lyon 3, déjà mentionné, sur "Quelle relance pour la construction européenne ?", il permet, comme chaque année, depuis 3 ans, d'associer à l'événement les associations les plus étroitement liées aux débats européens, soit :

l'Association Européenne des Enseignants - Europe Direct - *l'Association France-Amérique* - *l'Association France-U.S.A.* - *l'Institut de l'Euro* - *l'Association des Jeunes Européens - Lyon International* - *La Maison de l'Europe* - *Le Mouvement Européen* - *L'Union des Français de l'Étranger* - *L'Union pour l'Europe Fédérale* - *La Société d'Economie Politique et Sociale*

Jean MALET,

Collaborateur externe
du Centre d'études européennes